



Pour la rentrée IFSI en 2019

Informations à la date du 11 Janvier
2019

PARCOURSUP:

<https://www.parcoursup.fr/>

L'inscription par cette plateforme concerne

- Toutes les terminales
- Tous les bacheliers (quelque soit l'ancienneté du diplôme et le parcours réalisé après)

Représentera **60 % des places en institut**

Calendrier PARCOURSUP

- **Du 22 Janvier au 14 mars** formulation des vœux (jusqu'à 10) => accès à des informations sur la plateforme : nombre de places dispo/ taux de réussite selon le bac/passage en deuxième année / affichage secteur géographique prioritaire de recrutement...
- **Jusqu'au 3 avril** pour finaliser le dossier (ajout de documents, de données, rédaction des motivations...)
- **Du 15 mai au 19 juillet** : réponses des établissements / décision des candidats avec des délais à respecter

La commission des vœux...

Pour les IFSI:

Une commission regroupant les établissements d'un territoire d'académie va traiter l'ensemble des demandes:

Sa composition : ARS/UNIVERSITE/représentants des ETUDIANTS/IFSI.

Des réponses seront proposées aux candidats.

Liste A (Ex Liste 2)

Il existe pour les Aide Soignants et Auxiliaire de Puériculture une épreuve spécifique

- En 2019 l'épreuve aura lieu le **6 avril** (même modalités qu'en 2018: analyse écrite de 3 situations professionnelles d'une durée de 2h)

20 % des places

Notons que ces candidats peuvent aussi s'inscrire sur Parcoursup s'ils sont titulaires du Bac.

NB: 130 euros de frais d'inscription

Liste B

20% des places

Deux catégories :

- Les candidats en formation professionnelle continue qui ont 3 ans de cotisation Sécu Sociale (arrêté du 13/12/18 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier). Notons qu'ils peuvent s'inscrire aussi sur parcoursup s'ils ont un baccalauréat.
- Les *personnes détentrices d'attestations ARS PACA* des années 2017 et 2018 ayant déjà validées une épreuve écrite organisée par l'ARS .

(130 euros de frais d'inscription)

B₍₁₎: candidats en formation professionnelle

- Une **épreuve écrite** d'une heure (le 06/04/19) moitié « calculs simples » et moitié rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine du sanitaire et social (sur 20 points)
- Un **entretien de 20 minutes** devant un jury (**2 jurys** : formateur + psycho/pédago ou cadre ou ide des services) portant SUR expérience pro, projet pro (le dossier comprend pièce d'identité, copies des diplômes, attestations employeurs et attestations formation continue, CV et lettre de motivation (les entretiens auront lieu du 27 mars au 18 avril) (noté sur 20 points)
- Admission au moins 20/40 au total des deux épreuves. Elimination si moins de 8/20 à une des deux épreuves.

B₍₂₎

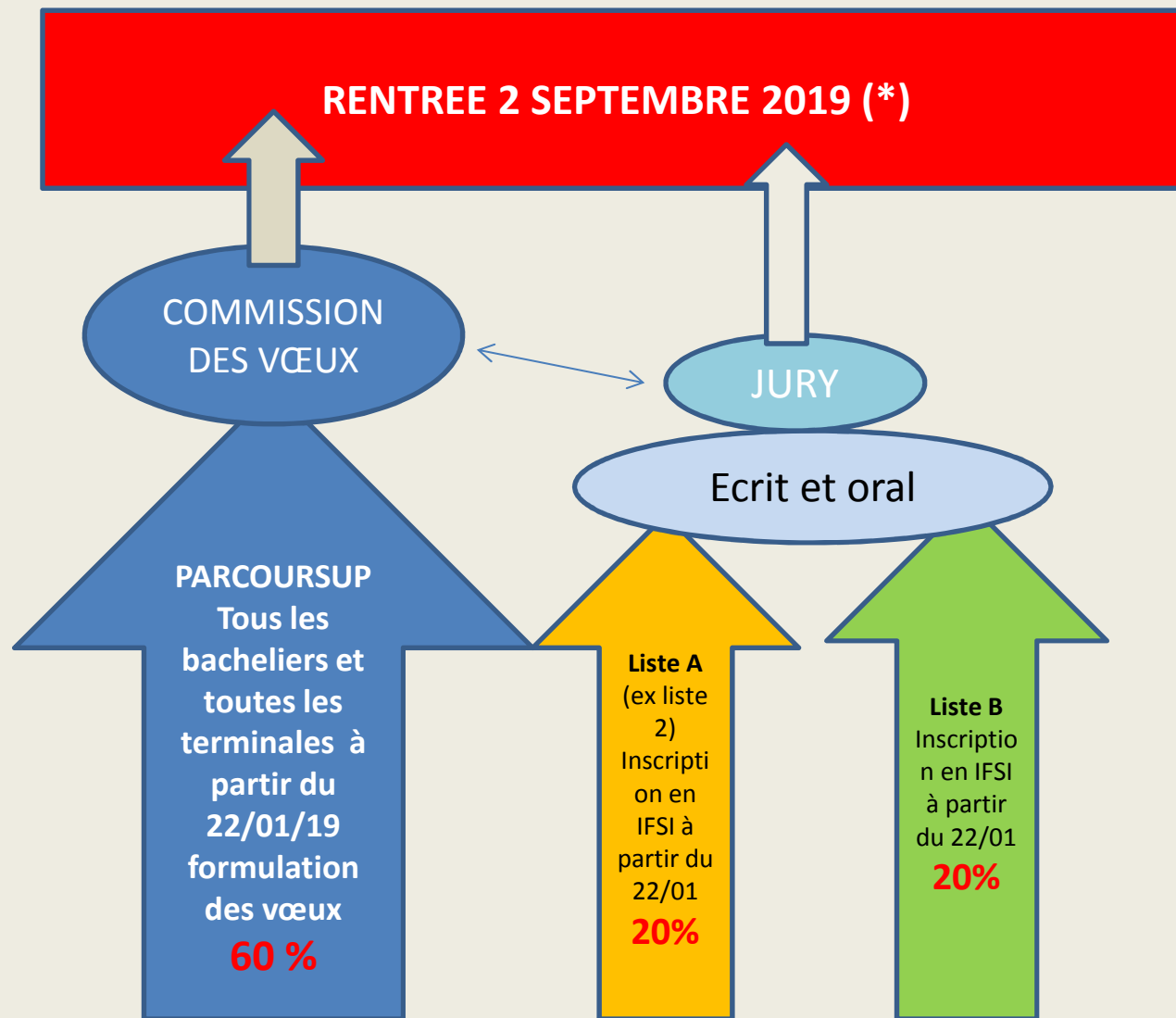
- Les détenteurs d'une attestation ARS PACA 2017 et 2018
- Ils ne passeront QUE la demi heure de « calculs simples » prévue le 6 avril et l'entretien devant le jury (même conditions).

Concernant les listes A et B

- Les épreuves auront lieu le même jour dans les instituts où les personnes seront inscrites.
- Les candidats auront, en même temps que leur inscription, fourni un « dossier » (copie d'une pièce d'identité, les copies des diplômes détenus, une attestation de l'employeur, un CV, une lettre de motivation).
- Ce dossier servira de base à l'entretien oral devant jury.

Planification des épreuves

- 22 Janvier : ouverture des inscriptions auprès des instituts(listes A et B) . Pour Digne du lundi au vendredi de 13 à 16 h.
- 11 Mars à 23h59 : fin des inscriptions
- 20 Mars : Envoi convocations épreuves(oral/écrit)
- Epreuve écrite le 06 AVRIL matin à l'institut.
- 25 Avril : Jurys d'admission



(*) pré-rentree le 31 août

Contact

- Secrétariat IFSI : 0492301615

Et ifsi@ch-digne.fr

- Accueil du public du lundi au vendredi de 13 à 16 h.
- Site internet www.ifsi04.com
- Page FB : IFSI Digne les bains